Une progression au ralenti des encours de crédits en Île-de-France

La croissance des encours de crédits des sociétés non financières (SNF) faiblit sensiblement dans la région capitale, tandis que les encours de crédits à l'habitat diminuent. Ces évolutions s'expliquent à la fois par la politique de désendettement de certains grands groupes franciliens et par le ralentissement des nouveaux crédits aux entreprises et aux ménages, dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt.

La progression des encours de crédits mobilisés par les sociétés non financières (SNF) ralentit nettement en Île-de-France (+0,7 % sur un an en décembre 2023 après +10,4 % en décembre 2022). Cela résulte de la hausse des taux d'intérêt et de la politique de désendettement de certains grands groupes franciliens. Ce ralentissement est plus prononcé qu'au niveau national (+1,9 % sur un an en décembre 2023 après +7,4 % en décembre 2022). Il est le plus fort de toutes les régions de France métropolitaine.

Selon le secteur et la taille des entreprises, les évolutions diffèrent. Dans les activités immobilières, qui représentent près de la moitié des encours de crédits de la région, et dans les activités de soutien aux entreprises, les augmentations sont les plus fortes, avec respectivement +3,9 % et +7,1 % entre décembre 2022 et décembre 2023 ► **figure 1**.

Les encours de crédits augmentent également dans les secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche (+2,0 %) et de l'information et communication (+1,5 %). C'est également dans ces quatre secteurs que la croissance de l'encours des crédits mobilisés délivrés aux SNF est la plus importante au niveau national. En revanche, que ce soit en France ou en Île-de-France, l'encours des crédits stagne, voire recule, dans tous les autres secteurs d'activité. Dans la région, le repli est particulièrement prononcé dans le secteur industriel (-17,1 %), notamment dans l'industrie manufacturière (-12,9 %), en lien avec le désendettement de certains grands groupes du secteur. Dans tous les segments où l'encours des crédits mobilisés est en repli en Île-de-France, la baisse est sensiblement plus marquée que dans le reste de la France.

En Île-de-France, quasiment tous les types d'entreprises sont confrontés à une baisse de l'encours des crédits mobilisés ► **figure 2**. Dans les grandes entreprises, l'encours diminue de 3,9 % entre décembre 2022 et décembre 2023 (après +21,9 % entre décembre 2021 et décembre 2022), en lien avec le désendettement d'une partie d'entre elles. Dans les entreprises immobilières, les crédits marquent sensiblement le pas, bien que les encours continuent de progresser au cours de l'année 2023. Enfin, après un boom du crédit aux petites et moyennes entreprises durant la période de Covid-19 lié à la mise en place des prêts garantis par l'État, les encours de crédits reculent de 4,6 % sur un an en décembre 2023.

► Pour en savoir plus

- **Banque de France**, « Financement des entreprises Fév 2024 », avril 2024.

Une chute des nouveaux crédits à l'habitat

La forte hausse des taux d'intérêt directeurs se répercute sur le taux d'intérêt annuel des nouveaux crédits à l'habitat ► **figure 3**. Celui-ci est passé de 1,1 % fin 2021 à 3,5 % fin 2023 (y compris renégociations), conduisant à une chute des nouveaux crédits à l'habitat en Île-de-France. En effet, sur l'ensemble de l'année 2023, la production totale de crédits à l'habitat dans la région recule de 42 % par rapport à l'année 2022, une baisse légèrement plus marquée qu'en France métropolitaine. Dans les départements de Paris et des Hauts-de-Seine, qui représentent à eux deux plus de 40 % de la production annuelle de nouveaux crédits à l'habitat de la région, les baisses sont les plus importantes (respectivement -43,1 % et -45,2 % en 2023), alors qu'en Seine-et-Marne le repli est le plus limité de la région (-34,4 %). La majeure partie des nouveaux crédits octroyés (85 %) sont destinés à l'acquisition de biens anciens. La chute des nouveaux crédits explique la baisse des encours des crédits à l'habitat des particuliers en Île-de-France (-0,9 % sur un an à fin décembre 2023, après +3,9 % à fin décembre 2022), qui représentent l'essentiel des encours de crédits à l'habitat. ●

Maëlan Le Goff (Banque de France)

► 1. Variation de l'encours de crédits mobilisés des sociétés non financières en 2023 par secteur d'activité

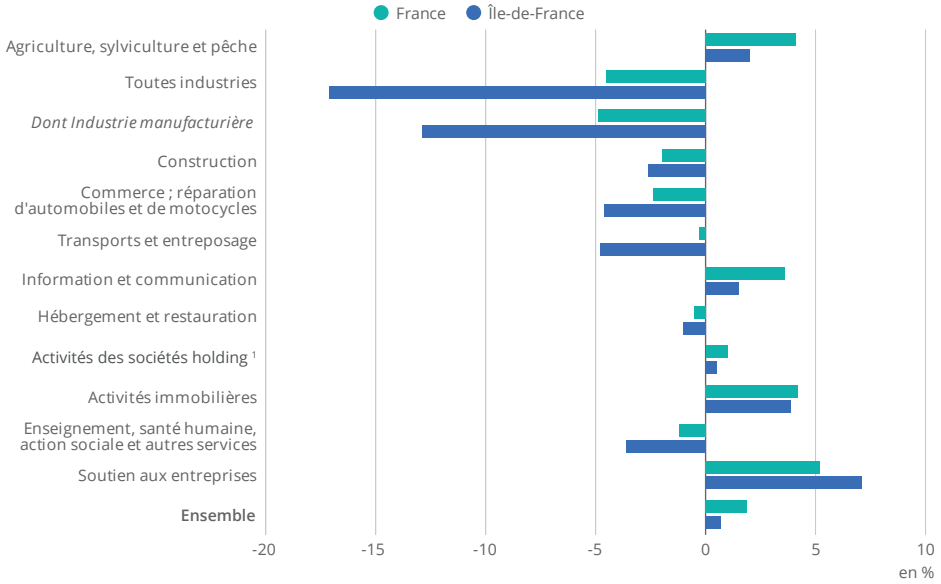

[1] : ce secteur comprend les sociétés holdings dont l'activité principale est de détenir des titres d'un groupe de sociétés, ainsi que les holdings ayant un chiffre d'affaires (commercial et/ou refacturation de prestation).
Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des dépôts et crédits.

► 2. Variation de l'encours de crédits mobilisés en 2023 en Île-de-France selon le type d'entreprises [1]

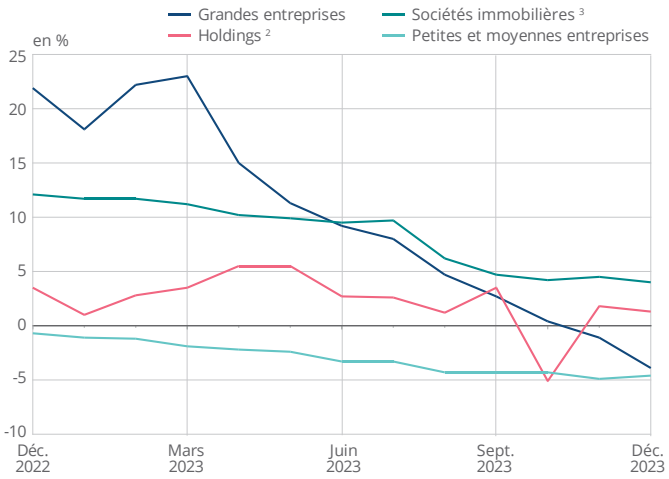

[1] : dans les données ci-dessus, les critères retenus par la Banque de France pour définir la taille des entreprises sont les suivants :
· petites et moyennes entreprises (PME) : entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 50 millions d'euros ;
· grandes entreprises (GE) : entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros.
Ils diffèrent de ceux utilisés par l'Insee en application du décret de 2008 sur la définition statistique de l'entreprise, où la classification s'appuie sur l'effectif, le chiffre d'affaires et le total bilan.
[2] : les holdings sont des sociétés dont l'activité principale est de détenir des titres d'un groupe de sociétés.
[3] : les crédits à l'immobilier regroupent les financements aux sociétés de promotion immobilière et aux sociétés civiles immobilières.
Note : taux de croissance brut annuel.
Champ : hors activités financières et administrations publiques.
Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des dépôts et crédits.

► 3. Flux de crédits à l'habitat en Île-de-France

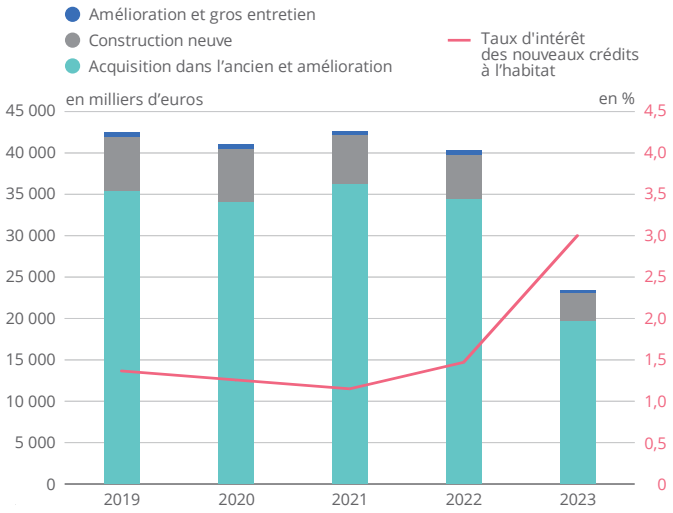

Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des dépôts et crédits.